

L'Autorité sanctionne à hauteur de 93 millions d'euros un cartel dans le secteur du jambon et de la charcuterie

Publié le 16 juillet 2020

L'Autorité de la concurrence rend aujourd'hui une décision par laquelle elle sanctionne un cartel concernant 12 entreprises opérant dans le secteur du jambon et de la charcuterie.

- Les industriels de la charcuterie se coordonnaient pour présenter un front commun lors de leurs négociations avec les abatteurs afin de contrer les demandes de hausses de prix sur la matière première, voire obtenir des baisses de prix pour l'achat de celle-ci (le « jambon sans mouille »)¹.

- Par ailleurs, les industriels s'entendaient pour arrêter une position commune sur les hausses de prix des produits de charcuterie qu'ils entendaient pratiquer auprès de la grande distribution pour leurs marques de distributeurs (MDD) ou marques « premiers prix »¹.

Les ententes ont concerné de très nombreux produits de consommation courante (jambon cru, jambon cuit, saucissons, rosette, chorizo...).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 16 juillet 2020

[Lire le communiqué](#)